COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2017

Présents : Messieurs le Maire, DESPRAT, Mmes BALANDRAS, VIAL, M. VALADOUX, Mme CARON, M. DUMONT, Mme BUTAUD, MM. SAMOU, CREVAT, Mme LISBERNEY, M. BERGERET, Mmes GAULARD, MOLINA, BARDE, M. MALLET, Mme NEEL, M. GUICHARD, Mmes ROGER, BENNIER, MM. EYRAUD, BABAD et MASSON.

Absents : Mme NOYERIE, M. CHEYNET, PALCZYNSKI et CLAME.

Pouvoirs :

Mme NOYERIE	qui a donné pouvoir à	Mme BALANDRAS,
M. CHEYNET	qui a donné pouvoir à	M. le Maire,
M. PALCZYNSKI	qui a donné pouvoir à	M. DESPRAT,
M. CLAME	qui a donné pouvoir à	Mme MOLINA.

La séance est ouverte à 20h25 et selon l'article L. 2121-15 du CGCT, Madame CARON est élue à l'unanimité secrétaire de séance, tandis que Monsieur LE DOUCE, Directeur Général des Services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire, sans participer aux délibérations.

Monsieur le Maire reprend l'ordre du jour et annonce qu'à la demande écrite de l'opposition, 2 points seront ajoutés sur la procédure du PLU et le rapport du commissaire-enquêteur. A cet égard, Monsieur EYRAUD aurait apprécié de recevoir une réponse ou tout au moins, un accusé de réception à son mail.

Puis, Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du Conseil du 19 décembre, ce qui est fait à l'unanimité.

I. ADMINISTRATION GENERALE

• Application de l'article L. 2122-22 du CGCT

Depuis la réunion du mois de novembre dernier, Monsieur le Maire a signé 3 contrats de concession funéraires (de 15 et 30 années, soit 800 € au total). A l'unanimité, le Conseil prend acte de l'utilisation de cette délégation.

Madame BENNIER demande que le montant des frais d'Avocat, inhérents à la procédure judiciaire engagée en novembre par la commune, puisse être communiqué aux élus.

• Remise des registres d'état-civil aux Archives départementales

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle loi permet, aux communes de plus de 2 000 habitants, de déposer (la commune reste propriétaire de ses archives), notamment les registres de l'état civil aux Archives départementales, à l'expiration d'un délai de cent vingt ans.

Cette faculté présenterait un double avantage en termes de sécurité des documents (contre le vol, la détérioration, les mauvaises manipulations durant la consultation, …) et de consultation (libre accès du public sur le site des Archives départementales de l'Ain).

A cet égard, 29 registres de naissance, mariage et décès seraient concernés entre 1792 et 1892, ainsi que 3 registres BMS (Baptêmes, Mariages, Sépultures des registres paroissiaux) : 1724 à 1770, 1771 à 1793 et 1764 à 1774. Le dépôt est bien évidemment gratuit et le Conseil accepte à l'unanimité, leur remise aux Archives départementales.

II. URBANISME ET TRAVAUX

• Demande de garantie d'emprunts au profit de la SEMCODA

Dans le cadre de la future construction de 42 logements locatifs sociaux rue la Font Martin, la SEMCODA demande à la commune de Reyrieux de garantir à hauteur de 100 %, 7 prêts d'un montant global de 6 553 300 €.

Ces derniers se décomposent comme suit :

Intitulé	Montant	Durée	Taux
Prêt PLS Construction	795 200 €	40 ans	Taux livret A + 1,11 %
Prêt PLS Foncier	1 084 100 €	50 ans	Taux livret A + 1,11 %
Prêt CPLS	1 734 600 €	40 ans	Taux livret A + 1,11 %
Total	**3 613 900 €**		

Intitulé	Montant	Durée	Taux
Prêt PLUS Construction	1 540 900 €	40 ans	Taux livret A + 0,60 %
Prêt PLUS Foncier	704 000 €	50 ans	Taux livret A + 0,60 %
Prêt PLAI Construction	459 200 €	40 ans	Taux livret A - 0,20 %
Prêt PLAI Foncier	235 300 €	50 ans	Taux livret A - 0,20 %
Total	**2 939 400 €**		

Monsieur DUMONT s'interroge sur le déclenchement de la garantie et le montant élevé à garantir. Madame VIAL estime que cet engagement communal constitue le prix à payer, pour l'engagement d'une politique sociale de logement.

Puis, un débat s'engage sur une plus-value de 800 000 €, différence entre le montant des prêts liés au foncier et le prix d'achat du tènement. Madame VIAL intervient pour rappeler que les frais liés à la démolition, au raccordement des réseaux, au stationnement et aux clôtures sont à prendre en compte. Monsieur BABAD se demande cependant où va cette plus-value.

Madame BENNIER réaffirme son opposition au projet, qui fait l'objet de plusieurs recours judiciaires et elle préférerait attendre que le juge ait validé le permis de construire avant de se prononcer. Monsieur le Maire estime que ce n'est pas le sujet, dans la mesure où le bailleur social a présenté sa demande afin d'établir son plan de financement.

Par 17 voix pour, 8 contre et 2 abstentions, la garantie d'emprunt est acceptée par le Conseil.

- **Approbation du nouveau plan de financement du futur groupe scolaire**

Par une délibération du 26 janvier 2016, le Conseil municipal avait approuvé le plan de financement du futur groupe scolaire, sur la base d'un coût global de construction de 6,3 millions d'euros HT. Depuis cette date, le projet de l'Architecte Didier DALMAS a été retenu et l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage a réétudié le 13 décembre 2016, le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux	5 693 613,00 €	DETR (plafond)	390 000,00 €
Honoraires	807 833,00 €	Participation Aménageur	2 200 000,00 €
AMO	80 450,00 €	Conseil Départemental (Conférence territoriale)	150 000,00 €
Divers (dont assurances)	189 770,00 €	Commune	3 564 547,00 €
		SEMCODA (PUP)	467 119,00 €
		Réserve parlementaire et contrat de territoire	En cours
TOTAL HT	6 771 666,00 €	**TOTAL**	**6 771 666,00 €**

Monsieur MASSON s'étonne de l'augmentation du coût global, qui passe de 6,3 à presque 6,8 millions, mais entretemps, l'Architecte a été retenu et le projet affiné, ce nouveau calcul provenant du nouvel AMO de la commune.

Monsieur VALADOUX a bon espoir que le résultat du marché de travaux, qui sera lancé en fin d'année, vienne abaisser le coût total.

Monsieur EYRAUD s'interroge sur la faisabilité financière (participation de l'aménageur) si le développement de la ZAC était bloqué par des recours, mais dans ce cas, les dépenses aussi seraient différées.

Par ailleurs, il croit se rappeler qu'il avait toujours été dit que la construction de l'école ne coûterait rien à la commune. Monsieur le Maire dément et ajoute qu'au regard des critères suggérés par la Trésorerie, la commune n'est pas trop endettée et réfléchit même à des solutions de longue durée pour les emprunts liés à ce type d'équipement. Il est prématuré de déterminer les parts d'emprunt et d'autofinancement pour la commune.

Par 21 voix pour et 6 contre, le plan de financement ci-dessus est validé par le Conseil.

III. FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

• Décision modificative de clôture

Depuis le Conseil municipal du 19 décembre dernier et afin de rééquilibrer un article, Monsieur le 1er Adjoint en charge des finances propose d'effectuer des ajustements en fonctionnement, ce que le Conseil valide à l'unanimité, comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Article / fonction	Montant	Article / fonction	Montant
022-01 Dépenses imprévues **66112-01** ICNE	**4 468,41 €** **11 422,98 €**	**6419-01** Remboursement sur rémunérations de personnel	**15 891,39 €**
	15 891,39 €		**15 891,39 €**

• Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire rappelle que le débat d'orientation budgétaire (D.O.B.) constitue la première étape de la préparation budgétaire au sein d'une commune de plus de 3 500 habitants comme Reyrieux. Ce débat permet au Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L. 2 312-1 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités affichées dans le BP,
- d'être informé des grands équilibres budgétaires,
- de connaître les orientations et les choix majeurs de la collectivité sur le plan financier,
- de prendre connaissance des modalités de recours à l'emprunt,
- d'évoquer l'évolution de la pression fiscale.

Le D.O.B. n'a aucun caractère décisionnel, sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect des dispositions législatives et depuis la loi NOTRé, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette doivent faire l'objet de développements particuliers.

Monsieur DESPRAT rappelle que les chiffres qui suivent, ont été présentés et débattus lors de la dernière commission finances et personnel du 16 janvier 2017, qu'on en est encore au stade des grandes masses, lesquelles seront affinées avant le vote du budget en mars prochain.

Le résultat final consolidé (incluant les exercices précédents) de l'exercice 2016 présente un solde positif de 364 702,59 €, avec un excédent de fonctionnement de 733 453,02 € et un déficit d'investissement de 368 750,43 €. Avec la prise en compte des restes à réaliser (244 144,50 € en dépenses et 157 657,37 € en recettes), on obtient un résultat positif de 278 215,46 €.

S'agissant du fonctionnement, la commission finances et personnel propose de maintenir les taux des taxes communales au même niveau que l'année 2016. Les charges de personnel (base 2016 + 1,5 %) incluant le nouvel effectif des agents municipaux, soit 54 agents (42 équivalents temps plein) sont contenues.

Ainsi, le total de la section de fonctionnement serait de l'ordre de 4 490 000 €, incluant un virement à la section d'investissement d'environ 684 000 €, soit 15,23 %, une diminution des subventions aux associations (avec leur accord), ainsi que la poursuite de la baisse des frais de fonctionnement, engagée l'année précédente.

Au 1er janvier 2017, l'encours de la dette se situe à 5 579 233,82 € (5 858 267,86 € au 1er janvier 2016). Par ailleurs, la commune devrait reconduire la ligne de trésorerie (au mois de mai) d'un montant de 500 000 € afin de garantir sa capacité de paiement.

Quant à la section d'investissement, son montant se situerait à environ 2 500 000 € et l'accent sera placé sur un recours limité à l'emprunt en 2017 (700 000 € à confirmer), ce qui permettra de poursuivre la remise à plat de l'endettement communal et la réalisation des diverses opérations suivantes.

Au nom de l'opposition, Monsieur EYRAUD se félicite du gel de la fiscalité, de la réduction des frais généraux et de la maîtrise de la masse salariale, mais il fait part de la difficulté qu'il a eu à travailler sur les documents fournis, il n'a pas retrouvé les engagements pluriannuels et demande qu'on lui confirme qu'il s'agit bien des "vrais chiffres".

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il était présent à la commission finances et personnel, au cours de laquelle tous les chiffres du DOB ont été présentés, expliqués et débattus. Il estime que les grands équilibres ont été exposés et lui demande pourquoi il n'a pas évoqué ces questions en commission.

Monsieur EYRAUD lui répond qu'il lui manque des éléments de comparaison des années précédentes et que les tableaux ne sont pas explicites. Monsieur le Directeur général des services répond qu'en sa qualité de membre de la commission finances et personnel, Monsieur EYRAUD a reçu tous ces éléments, dont le détail va bien au-delà du simple DOB, charge à lui d'en prendre connaissance pour pouvoir les exploiter.

- **Modification du tableau des emplois**

Dans le cadre du remplacement de Monsieur COLLIETTE, ancien électricien et assistant de prévention des services techniques, la commune a recruté un agent des services de Pommiers, qui a le grade de garde-champêtre. Monsieur DESPRAT explique que dans l'attente de son détachement sur un grade de la filière technique, le grade de Garde-champêtre chef principal de 2ème classe sera créé au tableau des emplois et que le même régime indemnitaire que son prédécesseur, lui sera alloué.

Par ailleurs, afin de toiletter ce tableau, 5 postes d'ATSEM de 1ère classe et 2 postes d'agents de police municipale (1 chef de service et un gardien) seront supprimés, ce que le Conseil accepte à l'unanimité.

- **Modification du RIFSEEP**

Par une délibération du 27 juin 2016, le Conseil municipal avait adopté la réforme du régime indemnitaire et mis en place le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), à destination des agents stagiaires, titulaires et aux contractuels (à temps complet et sur un emploi permanent).

Ainsi, 4 contractuels à temps non complet, qui prennent en charge le service et la surveillance au restaurant scolaire s'en retrouvent exclus depuis le 1er janvier 2017. A cet égard, la Commission finances et personnel réunie le 15 novembre 2016, avait émis le souhait d'étendre à ce type d'agents contractuels (sur des postes permanents), le bénéfice de cette réforme, soit 7 agents au total et pour un montant mensuel de 37,66 € bruts chacun.

Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

IV. QUESTIONS DIVERSES

-Révision du PLU : en réponse à la question de l'opposition, Monsieur le Maire annonce les avancées récentes de la procédure : -10 janvier 2017 : remise par le commissaire-enquêteur, de son rapport et de ses conclusions, -13 janvier : le rapport et les conclusions sont mis à disposition du public, -17 janvier : rencontre avec les services de la DDT afin de faire le point sur la procédure, les perspectives d'adaptation du projet et d'information de la population, -19 janvier : demande au Tribunal Administratif de Lyon en vue d'obtenir une motivation plus développée des avis et réserves du commissaire-enquêteur, -20 janvier : le Président du Tribunal Administratif de Lyon demande au commissaire-enquêteur de réviser son rapport et ses conclusions, lequel dispose d'un mois pour le faire.

A cet égard, une commission d'urbanisme sera programmée dès la réception de celui-ci. Par ailleurs, Monsieur le Maire confirme à l'opposition que l'utilisation de la Dropbox du DGS pour la mise en ligne des documents les plus volumineux (plans de zonage, etc.) était la seule option technique envisageable et qu'elle n'intégrait aucun dispositif de comptage ou d'enregistrement des consultations de ces documents.

-sur le rapport du commissaire-enquêteur : Monsieur DUMONT a reçu 50 visites lors de ses 5 permanences, 10 courriels et 72 courriers (parfois redondants). Il a pris note de 11 observations sur le registre d'enquête et de l'avis de 12 PPA (sur 30). La grande majorité des questions/avis portent sur les OAP et/ou traduisent des inquiétudes d'ordre général, liées à l'accroissement de la population sur : l'adaptation des équipements publics, l'augmentation de la circulation ou l'avenir des transports collectifs.

-avis des Personnes Publiques Associées : -favorables, parfois avec réserves (Préfecture/DDT, SCoT, CCDSV, Département, CDPENAF (mais défavorable sur le Stecal), CRPF, CCI), -sans avis (OPAC 69, EPFL, Région), -défavorables (INAO, Chambre d'Agriculture).

-sur les conclusions du commissaire-enquêteur : un avis favorable a été émis, assorti des réserves suivantes : -revoir à la baisse le nombre de logements à construire, -produire un schéma viaire global, incluant les modes de doux et le stationnement, -insister sur la mise en œuvre du BHNS, -s'assurer de la ressource en eau et des capacités de la STEP, au regard des perspectives démographiques, -étendre les réserves foncières pour l'activité économique (portée par la CCDSV).

Pour Monsieur le Maire, la mise en œuvre du BHNS devient une nécessité urgente et indique que la CCDSV a lancé une nouvelle extension de son réseau Saônibus à destination des zones d'activités et que la réflexion sur de nouvelles lignes reste à l'étude.

-Urbanisme : Monsieur BABAD attend l'accord de Madame VIAL pour diffuser les 2 comptes rendus de la commission d'urbanisme qu'il a rédigés. Celle-ci souhaite pouvoir échanger sur ce point avec lui et Monsieur le Maire reverra tout cela. Madame BENNIER estime qu'il serait normal qu'à minima, les dossiers importants (autorisations d'urbanisme de Primaloge ou des Brébant) puissent être étudiés en commission. Monsieur le Maire lui confirme que la commune demeure dans l'attente du bilan triennal des logements sociaux, effectué par la DDT, tandis que Madame VIAL lui annonce que la majorité des places en maison de retraite comptent pour 0,33 logement social, dans le décompte général des logements sociaux.
-SMICTOM : à partir du 2 février 2017, le circuit de la collecte du centre-village (rue Louis Duriat, y compris les deux écoles et les immeubles de la Semcoda, la Grande Rue, la rue de Châteauvieux, la rue de la Place, la Maison médicale) s'effectuera le jeudi matin.
-Thermo-kits : Madame GAULARD rappelle qu'à l'issue d'une 1ère réunion de présentation du dispositif en octobre 2016, 14 personnes avaient pu bénéficier du prêt d'un thermo-kit entre la fin novembre et la mi-décembre. La réunion de bilan du 14 janvier 2017 s'est avéré très positive et l'opération devrait être renouvelée. Elle en profite pour remercier les membres d'Hélianthe (désormais ALEC01 depuis le 1er janvier 2017). Pour sa part, Monsieur CREVAT se dit déçu du faible nombre de participants, qui comprend la moitié d'élus ou d'agents municipaux.

Les prochains Conseils municipaux devraient avoir lieu les lundis 20 février et 20 mars 2017.

La séance est levée à 22h20.

Le Maire,
Jacky DUTRUC

La secrétaire de séance,
Nathalie CARON